

Entraigues-sur-la-Sorgue, le 5 février 2019

Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue
Service de l'urbanisme
Tél : 04.90.83.66.46
Fax : 04.90.22.34.03
Courriel : urbanisme@mairie-entraigues.fr
Nos références : GM/LC 2019/N°17765

Monsieur Michel MORIN
Commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique sur le seuil de Valobre

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous êtes actuellement en charge de l'enquête publique préalable à une autorisation au titre du code de l'environnement pour la restauration de la continuité écologique du seuil de Valobre, qui se déroule du 9 janvier au 8 février 2019.

Afin de compléter l'avis du Conseil Municipal de la Commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, nous souhaitons vous transmettre, dans le cadre de cette enquête, un courrier adressé le 5 novembre 2018 à Monsieur le député Adrien MORENAS, afin que celui-ci soit annexé au registre.

Vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le commissaire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire



Guy MOUREAU

P.J. : Courrier adressé à Monsieur le Député



ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

Le Maire

Entraigues-sur-la-Sorgue, le 5 novembre 2018

Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue
Direction Générale des Services
Tél : 04.90.83.17.16
Fax : 04.90.83.65.18
Courriel : contact@mairie-entraigues.fr
Vos références : Votre courrier du 29/10/2018
Nos références : GM/SN/2018/N°16835

À

Monsieur le Député
Adrien MORENAS
156 avenue Pierre Sémard
84200 CARPENTRAS

Objet : Projet d'effacement du barrage de Valobre à Entraigues

Monsieur le Député,

J'accuse bonne réception de votre courrier du 29 octobre courant concernant l'affaire citée en objet et vous remercie de votre implication dans ce dossier complexe.

Avant toute chose, permettez-moi de vous exposer clairement la situation et les problèmes car vous semblez mélanger deux sujets même si ces derniers ont un point de départ commun : le projet d'effacement du barrage (et non pas du canal comme indiqué à tort dans votre courrier) de Valobre.

Premier sujet : l'alimentation des canaux (ou « mayres ») d'Entraigues dont la prise d'eau se fait sur la rive gauche de la Sorgue, légèrement en amont du barrage de Valobre. Cette prise alimente la mayre dite « des souspirons » qui est une des alimentations des mayres de toute notre commune. L'effacement du barrage aurait pour effet de supprimer cette alimentation majeure en eau pour notre commune.

Deuxième sujet : l'alimentation du canal usinier.

Pour ce qui est du canal usinier, les propriétaires actuels du barrage de Valobre, Mme et M. BAIERLEIN, utilisaient l'eau de la Sorgue d'Entraigues pour produire de l'hydroélectricité. Ils ont été confrontés à la nouvelle réglementation relative au classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement visant à restaurer la continuité piscicole et sédimentaire.

Le barrage de Valobre, comme d'autres ouvrages situés sur les Sorgues, étant classé en liste 1 et en liste 2 au titre des arrêtés n° 13-251 et n°13-252 du 19 juillet 2013 de Monsieur le Préfet de bassin Rhône Méditerranée, a fait l'objet d'études pour la mise en place d'une passe à poissons. A la demande des services de l'état, des études ont en effet été réalisées par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues entre 2013 et 2015 en accord avec les propriétaires sur plusieurs seuils et barrages des Sorgues.

Pour le barrage de Valobre, notre syndicat s'est positionné pour la création d'une passe à poissons à cet endroit, donc pour le maintien du barrage.

Le coût estimatif pour équiper le barrage de Valobre d'une passe à poissons est estimé au stade Avant-projet sommaire à 278 000 € TTC.

La continuité du fonctionnement de la centrale hydro-électrique de Mme et M. BAIERLEIN aurait permis un financement (subventions) à 80% de cette passe à poisson et le maintien du droit d'eau du canal.



ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

- Obtenir l'autorisation préfectorale de dériver l'eau de la Sorgue par le canal usinier.
- Mettre la partie de canal usinier passant sous les bâtiments privés, et en bordure des propriétés à la charge des propriétaires.

Pour surmonter ces trois points, j'attends votre engagement en qualité de parlementaire pour :

- obtenir la garantie du financement comme c'est le cas pour les autres projets situés sur le bassin des Sorgues.
- obtenir l'autorisation préfectorale de dériver l'eau de la Sorgue par le canal usinier. C'est la condition absolue pour faire avancer ce dossier.

Il paraît indiscutable que chaque riverain limitrophe du canal doit participer activement à faire évoluer ce dossier. Pour cela il pourrait être nécessaire de créer une copropriété ou une Association syndicale entre tous les propriétaires concernés et attachés à la préservation du barrage et du canal usinier. Ils pourront ainsi gérer collégialement ce dossier. De telles structures existent et fonctionnent ailleurs sur le territoire du bassin des sorgues.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues pourra alors apporter son assistance technique aux riverains, et participer au plan de financement des travaux d'aménagement du barrage.

L'implication récente de certains riverains sur ce dossier qui vous ont saisi, et votre sensibilité sur la question de l'eau, me conduisent à compter fortement sur votre poids de parlementaire pour faire évoluer les positions :

- de l'Agence de l'eau concernant le financement ;
- des services de l'Etat sur l'autorisation de dérivation vers le canal usinier
- sur l'autorisation de prélèvement pour alimenter la Mayre de Souspiron.

Dans l'attente de votre position et de votre intervention, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Guy Moureau

Le Maire,
Président du syndicat Mixte du bassin des sorgues



Guy MOUREAU